

Conseil Régional de l'Environnement de
l'Abitibi-Témiscamingue

Rouyn-Noranda

6212-03-025

Mémoire sur le projet d'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire dans la MRC de
Rouyn-Noranda

Présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique

Rouyn-Noranda

3 décembre 2001

Table des matières

1.	<u>Présentation de l'organisme</u>	3
2.	<u>Brève explication de notre intérêt par rapport au projet</u>	4
3.	<u>Votre opinion sur l'ensemble du projet</u>	5
4.	<u>Vos préoccupations en ce qui concerne les composantes ou les répercussions du projet</u>	7
5.	<u>Toutes suggestions, commentaires et les recommandations visant à améliorer le projet</u>	10
6.	<u>Références</u>	11

1. Présentation de l'organisme

Le Conseil Régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) est un organisme sans but lucratif qui a été fondé en 1995. Le CREAT représente les individus, associations, organismes et entreprise de la région. Comme chacun des 9 conseils membres du Regroupement National des conseils régionaux de l'environnement, le CREAT vise à :

- Mettre en œuvre une gestion responsable de l'environnement par l'appui au développement durable ;
- Favoriser la concertation entre les intervenants régionaux pour œuvrer à la qualité de nos milieux de vie d'une génération à l'autre ;
- Développer une vision régionale de l'environnement.

Le CREAT veut à la fois écouter, informer et sensibiliser les différents intervenants des dossiers de développement régional ainsi que promouvoir le développement durable.

Il est :

- Un guide pour identifier les principales sources de pollutions et les champs d'actions prioritaires ;
- Une plaque tournante pour favoriser l'action et la concertation entre les groupes ;
- Un support aux projets des individus et groupes préoccupés par la qualité de leur environnement ;
- Un interlocuteur entre l'Abitibi-Témiscamingue et les organismes régionaux, nationaux et internationaux

2. Brève explication de notre intérêt par rapport au projet

Le CREAT croit que la démarche d'information et de participation du public est bénéfique pour maximiser l'insertion du projet dans le milieu naturel, social et économique de la MRC de Rouyn-Noranda. En effet, la richesse des propos apportées par les gens du public permet d'apporter une vision nouvelle au projet puisque la démarche du public ne s'inscrit pas dans un contexte d'influence de choix politique et économique, mais se base simplement sur des jugements de valeurs.

Le CREAT qui a comme mission la préservation de la qualité de l'environnement et le développement durable en Abitibi-Témiscamingue s'intéresse au projet depuis bientôt une année. Le conseil d'administration du CREAT a rencontré le promoteur à deux reprises, soit en février et septembre 2001. Des membres du conseil d'administration du CREAT ont assisté aux séances d'information et le CREAT a posé plusieurs questions aux différents acteurs dans le dossier : le promoteur, la ville de Rouyn-Noranda, Ministère de l'environnement et le BAPE. Le CREAT veut s'assurer, dans la mesure du possible, que le projet s'insèrera dans le milieu de façon à minimiser les répercussions sur l'environnement avant, pendant et après l'exploitation du site et augmenter la durée de vie utile de ce dernier. Le CREAT ne possède pas toute l'expertise en site d'enfouissement technique, mais veut simplement utiliser le gros bon sens pour cerner tous les enjeux.

3. Votre opinion sur l'ensemble du projet

Un projet de site d'enfouissement technique est un projet majeur d'une grande complexité et demande des connaissances dans diverses disciplines. Il s'agit de dossiers à caractère souvent très politique également. Un projet d'une telle envergure demande une attention sérieuse et complète pour le CREAT. C'est un projet qui s'insère dans le milieu pour longtemps et son implantation doit être faite afin de minimiser les répercussions sur le milieu, minimiser les risques.

Le CREAT a travaillé sur le dossier plus particulièrement pendant le déroulement de la période d'information, du 12 juin au 17 août 2001, jusqu'à aujourd'hui. Les membres du conseil d'administration du CREAT ont eu à prendre des décisions importantes rapidement à cause des délais de réception des documents au centre de consultation. Lors de la séance d'information du 17 juin 2001 à l'Hôtel des Gouverneurs, le comité exécutif a posé différentes questions, entre autres au niveau de la plaine inondable pour savoir si la crue centennale avait été évaluée tel que prescrit par le règlement. Il n'y avait pas d'étude de faite à ce sujet à ce moment là. La date limite pour effectuer une demande d'audience était le 17 août 2001 et, en date du 7 août 2001, les documents concernant la crue centennale n'étaient toujours pas déposés au centre de consultation. La présidente du CREAT a adressé une lettre au BAPE leur demandant le dépôt de ces documents et un report de la date limite pour la demande de l'audience pour permettre aux membres du conseil d'administration de prendre connaissance des documents. Le 14 août 2001 les documents ont été déposés. Le BAPE n'accorde pas de délai, ainsi il était impossible au conseil d'administration de prendre connaissance du dossier et de réunir le conseil d'administration. À cet effet le CREAT a jugé prudent de demander des audiences publiques.

Le maire de la ville de Rouyn-Noranda a demandé à rencontrer le CREAT samedi le 22 septembre 2001 avec les promoteurs.—Le conseil d'administration a rencontré le promoteur, consortium multitech-GSI environnement, et les représentants de la ville de Rouyn-Noranda. L'objectif de cette rencontre était de favoriser la communication entre

les organisations pour qu'il n'y ait pas d'audience publique. La principale crainte de la ville était les conséquences financières pour les citoyens de Rouyn-Noranda si en juin 2002 le site n'était pas prêt à accueillir les déchets. Suite à cette rencontre une longue délibération des membres du conseil d'administration a eu lieu. Encore une fois, le conseil d'administration devait prendre une décision rapidement, car le ministre attendait notre point de vue face à cette rencontre pour prendre sa décision. Suite aux intentions de la ville de Rouyn-Noranda de poursuivre le débat sur la gestion des matières résiduelles en région, les intentions du promoteur de participer à un fond commun pour la promotion de la récupération et du recyclage et de l'examen du dossier d'impact que le CPERN a fait effectuer auprès d'une firme indépendante, le CREAT a demandé de surseoir sa demande d'audience publique.

La présidente et la coordonnatrice ont participé à l'enquête que le BAPE avait été mandaté de réaliser afin de vérifier si une médiation était possible. Lors de cette rencontre l'ensemble des requérants était présent. Le CREAT a partagé leurs points de vue. L'enquêteur a également remis les commentaires du ministère de l'environnement en rapport avec l'étude hydrologique sur la crue centennale et sur la stabilité des sols à chaque personne présente. De nouveaux éléments et de nouvelles questions ont été soulevées au promoteur. Voyant les préoccupations très larges du débat, l'enquêteur a demandé aux requérants s'ils maintenaient leur demande. Le CREAT a maintenu sa décision de surseoir à sa demande. Aujourd'hui les membres du conseil d'administration profitent de l'audience pour émettre complètement leur opinion.

4. Vos préoccupations en ce qui concerne les composantes ou les répercussions du projet

La gestion des matières résiduelles en Abitibi-Témiscamingue et ailleurs est un dossier complexe étant donné qu'il est très technique et politique en même temps. La ville de Rouyn-Noranda arrive à un moment où il n'a plus le choix de se doter d'un site d'enfouissement sanitaire dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. L'opération d'un dépotoir illégal a traîné pendant longtemps. La date limite pour implanter un site conforme afin d'éviter d'enfouir nos déchets ailleurs à des prix plus élevés pour le citoyen est à nos portes. Il faut demeurer prudent devant l'urgence d'obtenir le certificat d'autorisation pour l'implantation et l'opération du LES. Il ne faut pas oublier que les infrastructures et les déchets resteront longtemps dans le milieu.

Une saine gestion des matières résiduelles passe inévitablement par la réduction de déchets envoyés à l'élimination en favorisant la réduction à la source, la récupération, le recyclage et la valorisation car elle permet d'augmenter la durée de vie utile du site et diminue la nécessité de créer de nouveaux sites. De plus, en ce qui concerne les matières putrescibles, qui sont les principales sources de contamination des lieux d'élimination, elles peuvent être compostées à 40% de ce que l'on retrouve dans le sac vert (Chamard-CRIQ-Roche, 2001). Il faut se mettre à l'évidence que les ressources ne sont pas inépuisables et que les matières qui restent une fois le produit consommé, qu'on appelle à tort des déchets, peuvent être réutilisée, recyclée ou valorisée avant d'être enfouis.

Lors de la période d'audience publique sur la gestion des matières résiduelles de 1996 au sujet de la gestion des LES par des propriétaires privés, les participants ont soulevé différents problèmes. Ces derniers considèrent que les pratiques et la raison d'être de l'entreprise privée dans le domaine de l'élimination des déchets sont incompatibles avec la mise en place d'une gestion écologique durable et responsable des résidus (BAPE, 1996). En effet, les profits sont proportionnels au volume de déchets, d'où la crainte que les promoteurs de sites privés ne soient pas intéressés à réduire la quantité des déchets qui

entrent au site. De plus, ils évoquent certains problèmes d'accès à l'information concernant la nature, les quantités et l'origine des matières résiduelles enfouies.

La politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008 propose un suivi rigoureux des tonnages des matières recyclées, récupérées, valorisées et enfouies. Pour effectuer un suivi rigoureux et pour se doter d'un outil de gestion efficace il faut avoir accès facilement aux données. La mise en place d'un tel plan de gestion permettra aux décideurs de prendre des décisions éclairées et aux professionnelles la maximisation des infrastructures pour un minimum de coûts et d'enfouissement. Mais, pour y arriver, tous devront travailler de concert.

Au Québec, il existe différents modèles pour effectuer la gestion des matières résiduelles autres que par le privé. Nous assistons dans plusieurs régions à un regroupement de municipalités pour créer des Régies inter municipales de gestion des déchets. Dans le rapport du BAPE "Déchets d'aujourd'hui, ressource de demain" on dénombrait 25 régies au Québec en 1996. Le conseil d'administration d'une telle régie est composé d'élus municipaux et son pouvoir de dépenser est contrôlé par les municipalités. Cette façon de faire permet un contrôle et une transparence dans le réinvestissement des profits générés par l'enfouissement. Il existe aussi un mode de gestion en sociétés d'économie mixte (SEM). Entre autres, il y a Compo-Haut-Richelieu qui fonctionne de cette façon. Ce sont des corporations, constituées conformément à la partie IA de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38). Le fondateur municipal devrait détenir la majorité des actions votantes de la SEM et le conseil d'administration, être majoritairement formé de personnes nommées par le fondateur municipal. Une autre alternative est que la municipalité gère son site. Chacun des modes de gestion énumérés comporte des avantages et des inconvénients, mais il importe de choisir le modèle qui convient le mieux pour la situation et qui assure un minimum d'enfouissement.

Lors de la rencontre avec la ville de Rouyn-Noranda et le promoteur, samedi 22 septembre à une assemblée du conseil d'administration du CREAT, la ville s'est engagée à poursuivre le débat sur la gestion des matières résiduelles dans la région. Le CREAT

croit que l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire dans la MRC de Rouyn-Noranda devrait emmener les décideurs à se regrouper pour élaborer un plan d'actions concertées sur la gestion des matières résiduelles. Il s'agirait d'une occasion de choisir et de consolider les acquis de la région (exemple, centre de tri à Rouyn-Noranda, ressourcerie à Amos, gestion des boues sceptiques à Val-d'Or et La Sarre) et d'assurer une meilleure efficacité de ces infrastructures. Puisque à l'heure actuelle chaque MRC travaille indépendamment à vouloir ses propres infrastructures de gestions de déchets (par exemple, un centre de tri, un site d'enfouissement sanitaire etc.) il serait important d'en discuter régionalement avant de prendre des décisions. D'autant plus que les MRC du Québec sont dans l'élaboration de leur plan de gestion des matières résiduelles, il serait intéressant d'élaborer les grandes orientations et les recommandations d'une façon concertée et régionale. Il est encore temps de revoir nos modes de gestions des matières résiduelles et prendre des orientations concertées.

La ville de Rouyn-Noranda devrait s'engager, par écrit, à poursuivre le débat sur la gestion des matières résiduelle dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Lors de cette même rencontre le promoteur s'est engagé verbalement à contribuer à un fond pour la promotion de la récupération et du recyclage.

Le promoteur devrait s'engager par écrit à contribuer à un fond pour la promotion de la récupération et du recyclage

5. Toutes suggestions, commentaires et les recommandations visant à améliorer le projet

1. La collecte sélective devrait être préalable à l'enfouissement, pour ne pas enfouir des matières recyclables.
 - a. **Augmenter les campagnes de sensibilisation** qui vont dans le sens des 3RV-E pour augmenter la durée de vie du site et d'éviter d'avoir à en rechercher un autre bientôt.
 - b. **Regarder les possibilités de valorisation en effectuant le compostage** pour diminuer la présence de matière organique dans le site d'enfouissement. Puisque la matière putrescible est la principale source de contamination des lieux d'enfouissement à cause des biogaz produits et des eaux de lixiviation.
2. Nous demandons que le promoteur s'engage par écrit à contribuer à un fond pour la promotion de la récupération et du recyclage. Le fond devrait être proportionnel au nombre de portes desservies, soit un taux fixe par porte desservie par le LES pour assurer la sensibilisation continue du citoyen.
3. Nous demandons que la ville de Rouyn-Noranda s'engage par écrit à poursuivre le débat sur la gestion des matières résiduelles dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Le CREAT suggère que la ville initie au CRDAT une table de concertation sur la gestion des matières résiduelles en Abitibi-Témiscamingue et sur laquelle le CREAT siègera. La table pourrait regrouper des élus de différentes municipalités, représentant leur secteur, où on échangerait sur les façons de faire, les choix les plus avantageux et les actions concertées et régionales pour minimiser l'enfouissement et favoriser les 3R-V. La consolidation des acquis prend à ce moment de l'importance.

6. Références

Chamard – CRIQ – Roche, 2001. Caractérisation des matières résiduelles au Québec

Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, 2001. Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Gouvernement du Québec, ministère de l'environnement, 2000. Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

BAPE (1996). Rapport d'enquête et d'audience publique : Déchets d'hier, ressources de demain,